

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2021



Numéro de version 7 (remplace la version 1)

Révision: 20.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **KEMPERTEC AC Primaire**
- UFI: MW98-M06J-S00D-XGN9
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels!
- Emploi de la substance / de la préparation
Primer
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur: KEMPER SYSTEM GmbH & Co. KG
Holländische Strasse 32-36
34246 Vellmar
Deutschland / Germany
Telefon: +49 (0)561 / 8295-0
Telefax: +49 (0)561 / 8295-5110
E-Mail: MSDS@KEMPER-SYSTEM.COM
- Service chargé des renseignements: research & development
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen
Langenbeckstraße 1; Gebäude 601; 55131 Mainz
Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 19 24 0
Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz
ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 
GHS02 GHS07
- Mention d'avertissement
Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
méthacrylate de méthyle
diméthacrylate de tétraméthylène
diméthacrylate d'éthylène
acrylate de 2-éthylhexyle
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl]-(4-methylphenyl)amino]-
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 1)

Révision: 20.07.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC AC Primaire**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description:

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

- Composants dangereux:

CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6 Reg.nr.: 01-2119452498-28	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 2082-81-7 EINECS: 218-218-1 Numéro index: 607-134-00-4 Reg.nr.: 01-2119967415-30	diméthacrylate de tétraméthylène Skin Sens. 1B, H317	0-4%
CAS: 6606-59-3 EINECS: 229-551-7	1,6-hexanediylbisméthacrylate Aquatic Chronic 3, H412	0-4%
CAS: 97-90-5 EINECS: 202-617-2 Numéro index: 607-114-00-5	diméthacrylate d'éthylène Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	0-4%
CAS: 103-11-7 EINECS: 203-080-7 Numéro index: 607-107-00-7 Reg.nr.: 01-2119453158-37	acrylate de 2-éthylhexyle Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
Numéro CE: 911-490-9 Reg.nr.: 01-2119979579-10	Reaction mass of 2,2'-[[4-methylphenyl]imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]- Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<0,5%

- Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

- Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas de symptômes prendre un traitement médical

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact.

- Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 1)

Révision: 20.07.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC AC Primaire**

- **Autres indications** Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. (suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre le gel. Stocker au sec. Tenir les emballages hermétiquement fermés. Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C
- **Classe de stockage:** 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

80-62-6 méthacrylate de méthyle

VLEP	Valeur momentanée: 410 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 205 mg/m ³ , 50 ppm

- **Informations relatives à la réglementation** VLEP: ED 1487 12.2020
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 1)

Révision: 20.07.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC AC Primaire**

(suite de la page 3)

- Protection respiratoire:

Si elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire est pas nécessaire.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

Des dispositifs de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés selon la norme (DIN EN 141)

- Protection des mains:



Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- Matériau des gants

Matériaux recommandés:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Temps de pénétration (min.): < 480

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

épaisseur recommandée: $\geq 0,1$ mm

Temps de pénétration (min.): < 10

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Lunettes et protection du visage - Classification selon la norme EN 166 protection étanche (EN 13034)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Couleur:

Incolore

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

101 °C

- Inflammabilité

Non applicable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure:

Non déterminé.

- Supérieure:

Non déterminé.

- Point d'éclair

10 °C

- Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- pH

Non déterminé.

- Viscosité:

- Viscosité cinématique à 20 °C

250 mm²/s

- Dynamique:

Non déterminé.

- Solubilité

- l'eau:

Pas ou peu miscible

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

- Densité et/ou densité relative

- Densité à 20 °C:

0,99 g/cm³

- Densité relative

Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 1)

Révision: 20.07.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC AC Primaire**

(suite de la page 4)

- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	
- Aspect:	
- Forme:	Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Teneur en solvants:	
- Solvants organiques:	<0,0 %
- VOC (CE)	6,30 %
- Changement d'état	
- Taux d'évaporation:	Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles

- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 1)

Révision: 20.07.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC AC Primaire**

(suite de la page 5)

- Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Polymérisation par dégagement de chaleur.
Réactions aux peroxydes.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

80-62-6 méthacrylate de méthyle

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	29,8 mg/l (rat)

2082-81-7 diméthacrylate de tétraméthylène

Oral	LD50	10.066 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (lapin)

97-90-5 diméthacrylate d'éthylène

Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle

Oral	LD50	4.435 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50	7.522 mg/kg (lapin) (IUCLID)

Reaction mass of 2,2'-[[4-methylphenyl]imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-

Oral	LD50	619 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 | 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

80-62-6 méthacrylate de méthyle

NOEC	37 mg/l (Daphnia magna) (21 days; OECD 202 Part 2, flow)
EC3	37 mg/l (Scenedesmus quadricauda) (DIN 38412 Part 9; 8d)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 1)

Révision: 20.07.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC AC Primaire**

(suite de la page 6)

	EC0	100 mg/l (Pseudomonas putida)
	EC50	69 mg/l (Daphnia magna) (48 h; OECD 202)
	LC 50	>79 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) (96 h; OECD 203)
2082-81-7 diméthacrylate de tétraméthylène		
	EC50	9,79 mg/l (DESMODESMUS SUBSPICATUS) (72h; OECD 201)
		32,5 mg/l (Idus melanotus) (48h; OECD 203)
	NOEC	20 mg/l (Belebschlamm)
	EC10	4,35 mg/l (DESMODESMUS SUBSPICATUS) (72d; OECD 201)
		7,51 mg/l (Daphnia magna) (21d; OECD 211)
6606-59-3 1,6-hexanediyldiméthacrylate		
	LC50	4,5 mg/l /96 h (fish) (OECD 203 (96 hr))
	EC50	5,33 mg/l /72 h (ALGAE)
		11,2 mg/l /48 h (Daphnia magna)
103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle		
Inhalatoire	LC50/8h	1,19 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50/96 h	1,8 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
	EC50	17 mg/l (Daphnia magna) (48h; IUCLID)
	EC50	>10.000 mg/l (Pseudomonas putida) (30 min.; IUCLID)
	IC50	44 mg/l (DESMODESMUS SUBSPICATUS) (72h, IUCLID)
	LC50	23 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe)) (48h; IUCLID)
Reaction mass of 2,2'-[[4-methylphenyl]imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-		
	LC50/96 h	>100 mg/l (Cyprinus Carpio) (OECD 203 (96 hr))
	EC50	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201; static)
	EC50	48 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202; part 1 static)
	EC50	>100 mg/l (Cyprinus Carpio) (96h; OECD 203; ISO 7346; 92/69/CEE; C.1 static)
	NOEC	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201, static)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
17 02 03	matières plastiques

- Emballages non nettoyés:

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA**

UN1993

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.07.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 1)

Révision: 20.07.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC AC Primaire**

(suite de la page 7)

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR - IMDG, IATA	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR	
	
- Classe - Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
- IMDG, IATA	
	
- Class - Label	3 Liquides inflammables. 3
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	II
- 14.5 Dangers pour l'environnement - Marine Pollutant:	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): - No EMS: - Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. - F-E,S-E B
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:	
- ADR - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport - Code de restriction en tunnels	2 D/E
- IMDG - Limited quantities (LQ) - Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
- Directive 2012/18/UE	
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	50.000 t

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2021

Numéro de version 7 (remplace la version 1)

Révision: 20.07.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC AC Primaire**

(suite de la page 8)

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**

Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité publiée est également conforme à la réglementation.

Annexe I du règlement (UE) no. 453/2010 et l'annexe II du règlement (UE) no. 2020/878.

- **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:**

research & development

- **Contact:**

research & development

- **Date de la version précédente:**

29.06.2021

- **Numéro de la version précédente:**

1

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- **Sources**

- www.echa.europa.eu
 - www.baua.de
 IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:
 - www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp
 - www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**